



Concours pour les lycéennes et lycéens *Plaidoiries pour l'art 2024*

Pour participer au concours, il faut :

1. Être lycéen (lycées général, technologique ou professionnel)
2. Choisir une œuvre d'art dans l'exposition d'Anna Solal au Frac (20 juin – 28 décembre 2024) et présente dans le Dossier artistique (en téléchargement sur le site).
3. Enregistrer une vidéo d'une minute
4. Envoyer une fiche d'inscription + votre vidéo au Frac avant le 30 septembre 2024

Règlement

Art. 1 : L'organisateur du concours des lycéens *Plaidoiries pour l'art* est le Frac Occitanie Montpellier (4, rue Rambaud, 34000 Montpellier).

OBJECTIFS DU CONCOURS

Art. 2 : Les candidat-es doivent prononcer une plaidoirie illustrant une œuvre de l'exposition d'Anna Solal. La plaidoirie devra porter sur un des sujets mis en avant dans les œuvres de l'artiste. Votre argumentation devra être étayée par des références à des textes littéraires ou artistiques.

Afin de sélectionner l'œuvre sur laquelle vous allez construire votre plaidoirie, vous pouvez venir découvrir l'exposition d'Anna Solal au Frac Occitanie Montpellier, 4 rue Rambaud. Si vous n'en avez pas la possibilité, nous pouvons vous envoyer une sélection d'œuvres.

Le Dossier artistique peut également vous aider à construire votre plaidoirie.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Art. 3 : Le concours est ouvert aux élèves des lycées d'enseignement général, technologique, professionnel de France métropolitaine, des départements d'Outre-mer et des lycées français à l'étranger.

Art. 4 : SEULES LES CANDIDATURES INDIVIDUELLES SONT ACCEPTÉES.

Art. 5 : Pour la première sélection, chaque candidat doit s'inscrire par mail : se@frac-om.org avant le lundi 30 septembre 2024 (23h59).

L'inscription se compose obligatoirement des 2 éléments suivants :

1. Le formulaire de candidature complété sur notre site web,
2. Une vidéo du candidat présentant une synthèse de la plaidoirie.

Durée : environ 1 minute.

Cadrage : face caméra. Pas de montage, pas de mise en scène.

Vous recevrez un accusé de réception.

Attention ! n'oubliez pas de vérifier dans vos spams, l'accusé de réception peut s'y trouver. Si vous ne recevez pas l'accusé de réception dans la semaine suivante, soumettez une nouvelle fois votre candidature.

Art. 6 : Le Frac Occitanie Montpellier sélectionne 10 candidatures sur le total des candidatures envoyées. Les résultats de cette première sélection se feront par courrier électronique, les élèves sélectionné-es recevront un mail avant le 11 octobre 2024.

LA FINALE À MONTPELLIER, LE MERCREDI 9 OCTOBRE 2024

Art. 7 : Les candidats sélectionnés présenteront leur plaidoirie complète de 8 minutes maximum face à un jury composé de professionnel·les le mercredi 9 octobre 2024 au Frac Occitanie Montpellier, 4 rue Rambaud, 34000 Montpellier.

Art. 8 : Les candidat-es seront évalué-es sur :

La présentation de l'œuvre choisie

Le regard critique qu'ils amèneront sur l'œuvre

La capacité à analyser une œuvre d'art contemporain

La mise en avant d'une thématique présente dans le travail de l'artiste

La mise en lien avec des références littéraires et artistiques

La force de conviction (privilégier la sobriété et la sincérité)

Le respect du temps de parole

Art. 9 : Les finalistes seront accompagnés par leur professeur. Ceux-ci s'engagent à veiller au respect du programme établi par le Frac Occitanie Montpellier. En dehors des activités prévues au Frac, celui-ci décline toute responsabilité en cas d'accident et de dégradations.

Art. 10 : L'ordre de passage des finalistes est tiré au sort.

Art. 11 : Les candidats ont 8 minutes maximum pour prononcer leur plaidoirie. Tout dépassement du temps de parole constituera un facteur défavorable.

Art. 12 : Sur scène, aucun objet ne peut être utilisé mis à part le texte de la plaidoirie.

Art. 13 : La finale du concours se déroulant au Frac Occitanie Montpellier et dans le cadre scolaire, aucun signe ostentatoire d'appartenance religieuse, idéologique ou autre ne sera toléré.

Art. 14 : En cas de difficultés majeures, le Frac Occitanie Montpellier se réserve la possibilité d'annuler le concours.

Art. 15 : Chaque finaliste doit envoyer au Frac Occitanie Montpellier le texte de sa plaidoirie. La plaidoirie prononcée lors de la finale doit être conforme au texte envoyé. Seules quelques modifications sont tolérées.

Art. 16 : Les plaidoiries sélectionnées seront diffusées sur les espaces dédiés du dispositif initié par le Frac Occitanie Montpellier : *Raconte-moi une œuvre*.

Art. 17 : Les finalistes s'engagent à accepter que des photos et des vidéos soient faites de leur prestation orale et pendant toute la manifestation. Ces images pourront être reprises par la presse, les réseaux sociaux ou par les organisateurs. Les finalistes acceptent aussi que leur texte soit diffusé en tout ou partie pour la promotion du concours.

Art 18 : Conformément au Règlement général de protection des données (RGPD), les candidat-es disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

LES PRIX

1^{er} prix : une œuvre d'art issue d'un multiple

2^e prix : une œuvre d'art issue d'un multiple

3^e prix : une œuvre d'art issue d'un multiple

Jeu concours sans obligation d'achat.